

Saint-Denis, le 25 Août 2023

Aux MO et MOE

N/Réf : AL/PL/2023-062

Monsieur Le Président,

Notre Fédération souhaite attirer votre attention sur la situation actuelle de la filière du BTP et sur l'état de son tissu entrepreneurial local, qui est de plus en plus fragile.

Vous le savez, les entreprises ont supporté trois crises successives ces dernières années et subissent encore les répercussions insoutenables et irréversibles de la flambée et de l'instabilité des prix des matériaux, ainsi que de la hausse de l'énergie.

Nous avons constaté que la marge brute des entreprises a encore diminué de 10 % à 5 % en moyenne entre 2021 et 2022 (source INSEE).

En toute transparence, nous vous communiquons les curseurs et leviers que vous pourrez actionner afin de limiter les risques financiers qui exposent les entreprises, cela contribuera à recréer un climat de calme et de confiance, les entreprises se sentiront alors plus considérées et respectées.

Vous êtes un des acteurs de la transition énergétique et vous pouvez préserver l'outil productif de notre territoire, en veillant à ce que vos services et vos représentants (MOE et OPC) fassent évoluer les modes de fonctionnement dans les domaines suivants :

À la conception :

- Veiller à réviser les budgets selon les prix actuels, intégrer la hausse moyenne de 2022 de 33 % des matériaux de construction, pour éviter les marchés infructueux ou pour éviter aux entreprises déjà en difficulté de ne pas être en mesure de terminer les travaux.
- Mettre en place des possibilités d'avances de démarrage allant jusqu'à 30 % comme le préconise les services de l'état et ceci sans GAPD
- Prévoir des clauses de révisions et réactualisations de prix systématiques

En phase d'analyse des offres :

- Ne pas accepter d'offres anormalement basses

.../...

En phase travaux :

- Prendre en considération les potentielles difficultés d'approvisionnement des matériaux, sans faire appliquer des pénalités de retards décontextualisées de la réalité et de la conjoncture,
- Préserver la trésorerie des entreprises ou tout du moins ne pas la dégrader en veillant à ce que les situations de travaux, même pour quelques erreurs sur quelques euros soient mises en règlement, car il s'agit souvent de situations provisoires et ces écarts ponctuels pourront être corrigés au moment du DGD.

La mise en œuvre sans délai des points précités sont primordiaux et nous vous remercions par avance du respect que vous accorderez aux entreprises du BTP, et par là-même aux femmes et aux hommes qui les composent et qui en dépendent.

Nous sommes à votre disposition pour discuter de ces sujets, à votre convenance.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Le Président, nos plus sincères salutations.

Le Président,
Anthony LEBON

